

Conférence environnementale 2013

Document de travail

Table ronde n°2 – Emploi et transition écologique

Constats

La transition écologique apparaît comme un changement de modèle économique global, s'exprimant par des changements de modèles d'organisation, de production et de consommation pour la société toute entière, vers une économie à la fois plus compétitive et respectueuse de l'environnement, permettant une croissance durable et une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi. Tous les secteurs et domaines d'activité sont impactés, bien au-delà de ce qu'il est convenu d'appeler « l'économie verte ». Des programmes d'action comportant ces objectifs globaux se développent ainsi aux niveaux international et européen¹.

On observe au niveau national des « bonnes pratiques » visant à accompagner les entreprises et les salariés dans l'anticipation de ces mutations (former plutôt que licencier, sécuriser les mobilités dans et hors l'entreprise, développer des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau des entreprises, des branches et des territoires), mais elles restent insuffisamment développées alors qu'elles facilitent l'adaptation aux transformations induites par la transition écologique et participent au développement de l'emploi.

Les « éco activités » sont en croissance² et porteuses en emploi (455 600 emplois en 2011, soit une progression de 6,7% par rapport à 2010 et de 4,6% en moyenne annuelle depuis 2004³). Certaines constituent de réels gisements d'emplois nouveaux avec des créations évaluées à 100 000 dans les trois prochaines années. C'est le cas notamment des activités de rénovation thermique, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des réseaux intelligents, des transports propres, de l'économie circulaire, de l'eau, du génie écologique et de l'écologie industrielle. Ces filières à fort potentiel de développement sont suivies spécifiquement au sein du Comité Stratégique des Eco Industries (COSEI) du Conseil national de l'Industrie (CNI) et de la Commission nationale des services.

Mais au-delà, comme l'ont montrés les travaux de l'Observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte animé par le CGDD, c'est l'ensemble de l'économie et de nombreux métiers qui « verdissent » ou sont en mutation. En effet, à côté des créations d'emplois favorisées dans les filières de l'économie verte stimulées par la transition écologique, d'autres filières subissent des impacts moins

¹ Initiatives « Emplois verts » de l'OIT, politiques de soutien à l'économie verte de l'ONU, stratégie européenne « Europe 2020 » pour une croissance « intelligente, durable et inclusive », initiative « Nouvelles compétences pour de nouveaux emplois : anticiper les besoins en compétences et appairer offre et demande sur le marché du travail » de la commission européenne

² Voir l'actualisation début 2013 du rapport CGDD « Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte : enjeux et perspectives ». Voir aussi les travaux menés par le COSEI et par « l'Observatoire des métiers de l'économie verte » (CGDD) dans le cadre du « plan national pour l'adaptation des emplois et des métiers à une économie verte » : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-metiers-dans-l-economie-verte-.html>

³ Observation et statistiques (CGDD/SoES) n°418 de mai 2013 : « Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2011: 1ers résultats

positifs, avec y compris des destructions d'emplois. Plus largement, des évolutions qualitatives des besoins en compétences et des modes d'organisation du travail interviennent dans l'ensemble de l'économie et se traduisent par des reconversions. Ces mutations ne sont pas toutes liées à la transition écologique, mais il s'agit de mieux prendre en compte ses conséquences sur les transformations des emplois et des compétences pour mieux les anticiper dans la formation initiale et mieux les accompagner par la formation continue.

Dans ce contexte, le Gouvernement veut mobiliser tous les acteurs - collectivités territoriales, partenaires sociaux, acteurs des filières et branches professionnelles, consulaires, associatifs, OPCA, établissements scolaires et supérieurs - autour d'une même ambition : faire de la transition écologique une opportunité pour l'emploi et le développement économique de notre pays.

Le débat national sur la transition énergétique (DNTE) a été l'occasion de pointer des constats relatifs aux impacts de la transition énergétique sur les principales filières industrielles. Les conclusions auxquelles ce débat a abouti sont à ré-interroger pour l'ensemble des filières et dans le cadre élargi de la transition écologique, en articulation avec la feuille de route issue de la grande conférence sociale de juin 2013, notamment dans le domaine des filières d'avenir et des compétences de demain. Les mesures qui suivent ont été proposées par différentes parties prenantes à l'occasion des échanges préparatoires. Elles sont reprises ici à titre d'exemples en vue de nourrir les débats de la table-ronde.

Enjeux/objectifs de la table ronde « Emploi et transition écologique »

AI Identifier et anticiper les mutations et les opportunités de développement de l'emploi liées à la transition écologique ainsi que les besoins de formation qui en résultent

L'anticipation doit d'abord s'appuyer sur une capacité d'observation partagée. La création du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP) permettra de mieux croiser les travaux de prospective existants au niveau national, régional et sectoriel et d'en renforcer l'appropriation par les décideurs publics et économiques.

Cela doit faciliter l'élaboration concertée de stratégies d'adaptation aux mutations et de développement de l'emploi liées à la transition écologique dans les secteurs professionnels et les territoires les plus concernés. Ces stratégies pouvant notamment se traduire par l'évolution des programmes de formation initiale, des stratégies de développement économique ou des orientations de la formation professionnelle au niveau régional, mais également par l'élaboration de démarches de GPEC territoriale dans les bassins d'emploi.

Dans ce cadre, la mobilisation des Comités stratégiques de filières régionaux (CSFR) du CNI/COSEI d'une part et des Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) d'autre part est décisive pour pouvoir décliner au plus près des territoires les mesures à prendre.

Objectif 1 : Mieux anticiper les conséquences de la transition écologique pour mieux s'y adapter

- Dans la suite de la conférence sociale, renforcer dès 2014 les analyses prospectives relatives aux activités, métiers et compétences de la transition écologique, en coordination avec le CGSP :
 - o intégration dans le rapport les métiers de demain, qui sera partagé entre l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux au 1^{er} semestre 2014, une analyse spécifique relative aux compétences vertes
 - o cartographie territoriale des besoins en compétences et en formation liées à la transition écologique avec notamment le réseau des CARIF OREF, l'observatoire des métiers de l'économie verte et la DARES
- Favoriser la consolidation d'informations entre les observatoires des branches les plus concernées par la transition écologique et inciter à la mise en œuvre de travaux communs interbranches sur les métiers et les compétences liés à la transition écologique ;
- Amplifier les démarches de « GPEC territoriale » (selon les cas, régions, départements, bassins d'emplois... ou tout autre niveau intermédiaire) en associant systématiquement les DREAL lorsque ces démarches intègrent une dimension liée à la transition écologique ;
- Encourager les régions qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place des politiques de filières intégrant la transition énergétique et écologique ;
- S'efforcer d'accroître la proportion de plateformes d'appui aux mutations économiques, implantées sur des bassins où les mutations économiques sont essentiellement liées à la transition écologique. (pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi) ;
- Poursuivre les efforts d'adaptation aux spécificités territoriales de l'offre de formation initiale, notamment supérieure, sur la base de référentiels de compétences correspondant aux enjeux et aux besoins liés à la transition écologique.

BI Favoriser et sécuriser les transitions professionnelles liées à la transition écologique et accompagner les reconversions des bassins d'emplois et des salariés

L'accompagnement des filières traditionnelles, des bassins d'emplois et des actifs, salariés et demandeurs d'emploi en situation de reconversion, doit être renforcé. Les emplois et métiers de l'économie verte peuvent constituer de véritables opportunités de rebond pour des individus ou des territoires dont l'emploi est menacé. L'enjeu est alors souvent de faciliter des transitions vers les filières vertes de salariés ou de demandeurs d'emploi issus d'autres filières mais ayant acquis des compétences susceptibles d'être utiles dans l'exercice de métiers verts ou verdissants.

L'enjeu économique est également de structurer et rendre plus visibles les opportunités que peuvent constituer les « filières de la transition écologiques », qu'elles apparaissent déjà constituées (ex rénovation thermique des bâtiments, éco électricité) ou en émergence (génie écologique, métiers de la biodiversité).

Structurant pour les bassins d'emploi, tant du point de vue de la production des matières premières que de la main d'œuvre d'exécution et enjeu majeur de la transition écologique et énergétique, le secteur du bâtiment témoigne notamment de l'enjeu de la valorisation et du développement des circuits courts, en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales.

Les outils usuels des politiques de l'emploi et de formation (alternance, emplois d'avenir, contrats de génération, contrats aidés, validation des acquis de l'expérience, POE, politique contractuelle,...) peuvent et doivent être mobilisés plutôt que de rechercher à créer des dispositifs spécifiques.

Objectif 2 : Accompagner dans leurs mutations les filières les plus concernées par la transition écologique

- Accompagner l'évolution des emplois et des compétences de la filière bâtiment pour faire face aux enjeux de la rénovation énergétique ; proposer les cadres de formation professionnelle adéquats et accompagner l'évolution des règles de l'art;
- Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité et notamment de sa déclinaison territoriale (restauration des continuités écologiques, développement territorial dans les parcs naturels régionaux et nationaux, mise en œuvre de la stratégie de création des aires protégées, initiative française pour la biodiversité outre-mer, etc.), mener un accompagnement des besoins induits de nouvelles ressources humaines, se traduisant en objectifs et actions de formation, de rencontre facilitée entre l'offre et la demande, de reconnaissance des compétences et de pérennisation des emplois (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein des structures, conventions pluriannuelles avec des associations...).
- Inciter les branches à identifier leurs besoins en nouvelles compétences liées à la transition écologique et à fixer des priorités stratégiques dans le cadre de leur politique de formation, en partenariat avec leurs OPCA ou au moyen d'outils tels que des contrats d'études prospectives (CEP);
- Faire converger les efforts de l'Etat et des collectivités territoriales pour amplifier le développement de ces activités avec le soutien de l'appareil éducatif, en s'appuyant sur une approche territoriale facilitée par les réformes récentes telles que l'accréditation des établissements et le développement des contrats de site.

Objectif 3 : Accompagner dans leurs mutations les bassins d'emploi les plus concernés par la transition écologique

- Lancer une démarche conjointe CGDD/DGEFP sur les transférabilités professionnelles au sein des bassins d'emploi entre métiers des filières traditionnelles et métiers de l'économie verte et présenter le résultat de ces travaux et leurs suites devant le CNTE ;
- Intégrer systématiquement au plan territorial, dans le cadre du renouvellement des CPRDFP, un volet relatif aux formations liées à la transition écologique prenant notamment en considération les principaux parcours de reconversion envisageables sur le territoire et favorisant le développement de la professionnalisation dans les métiers verts ou verdissants ;

- Identifier et encourager les démarches ancrées dans l'économie locale pour accompagner leur développement, notamment en matière de construction (développement de matériaux et de procédés constructifs issus des ressources locales par exemple), et favoriser l'égalité des territoires ;
- Encourager l'innovation pour améliorer les processus de production et de construction.

Objectif 4 : Permettre l'acquisition et la reconnaissance des compétences recherchées par les entreprises dans le contexte de la transition écologique pour renforcer l'employabilité des jeunes et faciliter les reconversions des actifs

- Etablir avec quelques branches professionnelles prioritaires, leurs OPCA et Pôle Emploi, des objectifs quantifiés de « Préparation Opérationnelles à l'Emploi (POE) » ;
- Dans le respect des attributions de chaque acteur et de leur autonomie de décision, partager l'objectif d'orienter une partie des financements du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) vers les problématiques d'accompagnement des mutations économiques, telle que la transition écologique, par le biais d'un appel à projet spécifiquement dédié ;
- Mieux articuler les interventions de l'Etat, des Régions et du FPSPP en matière d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques par le biais d'un accord cadre tripartite qui pourra se décliner région par région par des conventions partenariales de sécurisation des parcours professionnels (Etat – régions – partenaires sociaux).
- Formaliser les « socles communs de compétences en matière de transition écologique et de développement durable » à toutes formations initiales à partir du niveau bac ;
- Sur la base d'une cartographie actualisée des formations initiales existantes, notamment en BTS, DUT, et Master, veiller à l'intégration des enjeux et compétences liées aux enjeux de la transition écologique dans les programmes le cas échéant.
- En lien avec le développement des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, veiller à la prise en compte des enjeux liés à la transition écologiques dans la formation des enseignants.

C/ Valoriser davantage les métiers, les compétences et les parcours de la transition écologique : vers des emplois de qualité et durables dans un contexte d'entreprises responsables

L'attractivité des filières et métiers de l'économie verte repose notamment sur la promotion de la qualité des emplois de la transition écologique (santé - sécurité ; risques spécifiques liés aux éco-filières ; bien-être au travail ; dialogue social, gestion des âges, de la parité, de la diversité...). Toutes ces dimensions peuvent faire partie d'une démarche socialement responsable des entreprises qui constitue un puissant levier d'attractivité. Cette attractivité peut aussi se matérialiser au niveau des métiers techniques ou de l'artisanat : la transition écologique nécessite une montée en

qualité de ces métiers, qui doit permettre de les valoriser. La montée en qualification des métiers liés à la transition écologique doit aussi s'appuyer sur des parcours professionnels revalorisés, notamment via les dispositifs de reconnaissance des compétences. De plus, les nouveaux métiers plus spécifiquement liés à la rénovation énergétique doivent être reconnus, valorisés et accompagnés.

Objectif 5 : mettre en valeur les activités de l'économie verte

- Les principes de la RSE devraient alimenter l'ensemble des acteurs pour une optimisation des orientations professionnelles et des comportements décisionnels, managériaux et professionnels ;
 - o Par des actions de sensibilisation/communication spécifiques sur les métiers et compétences liés à la transition écologique, auprès des établissements d'enseignement (collèges, lycées, y compris agricoles, enseignement technique et supérieur)
 - o Par des actions de sensibilisation aux opportunités de la transition écologique et de transferts de compétences auprès des réseaux en charge de l'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises
 - o Par des actions de sensibilisation et de transferts de compétences auprès des réseaux en charge de l'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises à la question et aux opportunités de la TE, en lien avec les branches professionnelles
- Améliorer les conditions d'attractivité pour les métiers liés à la transition écologique, en incitant les partenaires sociaux à engager des négociations sur l'adaptation des conventions collectives, afin qu'elles puissent prendre en compte la reconnaissance des nouveaux métiers et de nouvelles compétences liées à la transition écologique notamment dans les classifications ;
- Définir de nouveaux cadres de labellisation pour la reconnaissance des métiers de la transition écologique, en particulier de nouveaux cadres de labellisation environnementale des ouvrages et des produits dans le secteur de la construction et de la rénovation ;

Objectif 6 : Faire de la transition écologique un levier de développement qualitatif de l'emploi

- Intégrer la prise en compte de la santé environnementale dans les futurs plans santé au travail.
- Les évolutions de l'offre de formations doivent pouvoir s'appuyer sur un développement de la recherche dans les domaines liés à la transition écologique, via notamment les pôles de compétitivité qui intègrent recherche, développement, formation et production dans leur approche, notamment dans les domaines de l'énergie, l'électricité-électronique, la chimie, la biologie, l'informatique, l'agriculture, le bâtiment, l'économie, la santé.